

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le 21 Décembre, à 18 heures 30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni, pour sa séance à l'espace Avalon, Place Louis Le Montagner, en son siège social, sous la présidence de Monsieur DANIEL Joël, Président du Conseil d'Administration du CCAS.

Étaient également présents :

Mesdames BESNIER – Anne-Charlotte BUZARÉ Arlette - FRÉOUX Annette – GARANGÉ Anne-Marie -
GUILLOU Annick – LE BAIL Marie-Claire – PEZENNEC Micheline – SOARES Brigitte
Messieurs LEMARCHAND Didier – LE GROGNEC Pierre-Yves – LE GUENNEC Gwénaél – LE STUNFF
Patrice – NICOLAS Bernard

Absences excusées - Procurations

Madame MORIO Estelle donne pouvoir à Monsieur LEMARCHAND Didier
Madame HENRIQUEZ Françoise donne pouvoir à Madame BUZARÉ Arlette

Absent :

Madame CROIGER-JAOUEN Nathalie

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer.

Secrétaire : Annette FRÉOUX

Date de la convocation : 14 Décembre 2023

Date de l'affichage : 14 Décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 16

**2023-55 ADHÉSION DU CCAS (MAPA) AU GCS (GROUPEMENT DE COOPÉRATION SANITAIRE) ACHATS
SANTÉ BRETAGNE**

Lors du conseil d'administration du CCAS en date du 20 avril 2023, avait été présentée l'évaluation des ESSMS à laquelle la MAPA sera soumise dès 2024, selon un calendrier défini par l'ARS.

En effet, dans un objectif d'amélioration continue de la qualité, les établissements et services mentionnés à l'article L. 312-1 évaluent et font procéder à l'évaluation de la qualité des prestations qu'ils délivrent selon une procédure élaborée par la Haute Autorité de santé mentionnée à l'article L. 161-37 du Code de la sécurité sociale... ».

L'évaluation du niveau de qualité des prestations délivrées par les ESSMS est réalisée par des organismes tiers extérieurs indépendants, autorisés à procéder aux évaluations lors d'une visite au sein des ESSMS. La procédure d'évaluation, indépendante de l'ESSMS et de son (ses) autorité(s) de tarification et de contrôle, porte sur la qualité des prestations délivrées aux personnes accompagnées.

Le GCS ACHATS SANTÉ BRETAGNE, avec l'aide du GCSMS COMETE et le soutien de l'ARS BRETAGNE, propose à l'ensemble des établissements et services médico-sociaux publics et privés non lucratifs de la région un marché pour la **réalisation de missions d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux**.

Ce marché permettra à tout établissement ou service médico-social public ou privé non lucratif de la région de passer directement commande auprès du / des prestataire(s) retenu(s) pour lancer sa campagne d'évaluation à un tarif optimisé et dans le respect du code de la commande publique.

Pour cela, il est nécessaire d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) Achats Santé Bretagne.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** l'adhésion du CCAS (pour la MAPA) au GCS Achats Santé Bretagne
- **DONNE POUVOIR** au Président, ou à toute personne qu'il mandatera, pour mettre en application cette adhésion.

Pour extrait conforme,

GUIDEL, le 22 Décembre 2023
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS
Arlette BUZARÉ

